



Union Internationale pour la Conservation de la Nature

# **Programme de l'UICN en Afrique du Nord 2013-2016**

***Draft pour Consultation***

**Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN**  
Septembre 2011

## SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
Introduction .....	4
Le Programme global de l'UICN .....	5
L'UICN en Afrique du Nord.....	6
Aperçu sur les programmes précédents de l'UICN en Afrique du Nord.....	8
Programme Afrique du Nord 2013-2016 – activités en cours et projetées.....	9
Mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-2016 en Afrique du Nord.....	14

DRAFT

## **Avant-propos**

Le présent document contient une version préliminaire du Programme de l'UICN en Afrique du Nord pour la période 2013-2016. Il a été préparé par le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN à Malaga (UICN-Med) à la lumière des orientations du Programme global de l'UICN 2013-2016 et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme Afrique du Nord 2008-2012.

Cette version sera transmise à tous les Membres de l'UICN en Afrique du Nord pour examen courant du mois de septembre 2011, et fera l'objet de présentation, de discussion et éventuellement d'approbation lors du Forum des Membres de l'UICN en Afrique du Nord qui aura lieu du 5 au 7 octobre 2011 à Rabat au Maroc.

Le Programme Afrique du Nord concerne les pays suivants : l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

DRAFT

## Introduction

Depuis plus de 60 ans, l'UICN a mené le développement de connaissances sur la conservation, et a rassemblé des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des scientifiques, des entreprises et des organismes communautaires pour aider le monde à prendre de meilleures décisions dans le domaine de la conservation et du développement. Grâce à son pouvoir de convocation unique et sa crédibilité scientifique, l'Union demeurera toujours au-devant de la scène pour aider le monde à trouver des solutions pragmatiques à nos défis les plus urgents en matière de conservation et de développement.

Les principaux atouts de l'UICN sont clairement ses Membres, ses réseaux d'experts organisés en Commissions, et le personnel compétent et hautement motivé de son secrétariat réparti dans le monde entier. Pour réaliser les changements nécessaires en vue d'asseoir un monde plus durable, l'UICN reconnaît l'importance d'exploiter ses atouts de la manière la plus efficace pour produire des résultats dont l'impact sera plus résonnant et à une échelle beaucoup plus étendue. La façon dont une organisation utilise ses atouts pour offrir une valeur ajoutée à travers ses produits et services est aussi appelé « proposition de valeur ». Ainsi la proposition de valeur de l'UICN comprend les éléments suivants:

- Fournir des connaissances crédibles et fiables,
- Réunir et renforcer les partenariats pour l'action,
- Faire le lien entre les politiques et les actions locales et globales,
- Développer des normes et des pratiques de pointe.

Ces quatre caractéristiques de la proposition de valeur de l'UICN distinguent l'UICN des autres organisations opérant dans le domaine de la conservation et du développement durable. Elles permettent à l'Union de faire preuve de leadership et de s'assurer qu'elle a une influence stratégique à plusieurs niveaux.

Le nouveau modèle de travail de l'UICN (septembre 2011), s'appuiera désormais davantage sur les forces de l'Union et vise à concentrer nos collectes de fonds, la présentation de nos produits livrables, et rendre compte de nos résultats autour de trois axes opérationnels:

1. **Fournir des produits de connaissances:** il s'agit de développer et diffuser une sélection de produits de connaissances, pour laquelle l'UICN est déjà bien reconnue - ou va le devenir quand nous livrons des produits de connaissances nouvelles et émergentes.
2. **Produire des résultats sur le terrain:** il s'agit de concentrer notre attention sur l'impact réel sur le terrain des actions de conservation de la biodiversité et de l'utilisation des solutions basées sur la nature, en vue de résoudre les gros défis tels que : les changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'économie verte, etc.
3. **Mobiliser l'Union:** Le Secrétariat doit continuer à fournir des services d'information aux Membres, aux Commissions, organiser le Congrès et le Conseil, et maintenir l'influence politique grâce à sa crédibilité et capacité de travailler en réseau.

## Le Programme global de l'UICN

Tous les quatre ans, les Membres de l'UICN adoptent un Programme de travail élaboré en consultation avec les Membres de la Région, les scientifiques au sein des Commissions, le personnel de l'UICN et les partenaires clés. Le Programme en cours de l'UICN a démarré en 2008, après avoir été adopté lors du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN tenu à Barcelone en octobre 2008, et s'achèvera en 2012. Le développement du nouveau Programme de l'UICN 2013-2016 s'appuiera sur les résultats des travaux réalisés durant la période 2009-2012, ainsi que sur les principaux processus internationaux tels que l'accord sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité adoptée par les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), et les efforts actuels pour atteindre, d'ici 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

S'appuyant sur la vision de l'UICN, *un monde juste qui valorise et conserve la nature*, le Programme 2013-2016 de l'UICN définit ce que l'UICN se propose d'accomplir au cours de cette période de quatre ans. Le Programme s'articule autour de **deux domaines centraux et trois domaines thématiques d'activités**, tous basés sur la proposition de valeur de l'UICN afin d'atteindre leurs résultats.

Ainsi, les domaines centraux de Programme, ***Valoriser et conserver la biodiversité*** et ***Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable*** représentent le cœur du travail de l'UICN. Ces Domaines sont essentiels pour la conservation de la biodiversité et le processus actuel de développement des connaissances, des outils et des normes qui sous-tend le travail des Domaines thématiques de Programme.

1. Dans le cadre de ***Valoriser et conserver la nature***, l'UICN veillera à ce que ses connaissances sur la biodiversité, ainsi que les outils et les normes de planification associées, soient d'un niveau d'excellence mondiale, et soient utilisés pour influencer la politique et l'action sur le terrain.
2. Toutefois, ceci n'est pas suffisant pour arrêter la perte de la biodiversité, c'est pourquoi il est impératif que l'UICN développe des outils et des normes comparables pour intégrer le fait que ses travaux en faveur de la conservation de la biodiversité impliquent aussi des personnes et doivent tenir compte de leurs besoins en termes de droits, d'équité et de gouvernance. C'est à cette fin que ***Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable*** est proposé comme un nouveau Domaine central du Programme.
3. L'UICN promeut ***des solutions basées sur la nature*** qui combinent l'influence politique avec les actions concrètes en faveur d'une adaptation ainsi que d'une atténuation des effets des changements climatiques. C'est le 1<sup>er</sup> domaine thématique du Programme.
4. Afin de ***gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire***, l'UICN ira au-delà des enjeux liés à la disponibilité de l'alimentation pour prendre en compte les considérations écosystémiques et les conditions de vie nécessaires pour assurer à long terme, la résilience, la sécurité et des opportunités de développement. C'est le 2<sup>e</sup> domaine thématique du Programme.
5. En combinant ses travaux actuels sur le secteur privé, les politiques publiques et l'économie en un ensemble de solutions intégrées pour favoriser les changements transformationnels nécessaires à ***une économie mondiale plus verte***, l'UICN cherchera à influencer les politiques pertinentes, et à développer les connaissances et les outils nécessaires pour permettre les transformations dans ce domaine. Ce dernier est le 3<sup>e</sup> domaine thématique du Programme.

**Figure 1 : les domaines centraux et thématiques du programme**

<b>Centraux</b>	<b>Valoriser et conserver la biodiversité</b>		<b>Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable</b>
<b>Thématiques</b>	Des solutions au changement climatique basées sur la nature	Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire	Une économie mondiale plus verte

### **L'UICN en Afrique du Nord**

L'UICN intervient en Afrique du Nord à travers le Centre de Coopération pour la Méditerranée dont le siège se trouve à Malaga en Espagne. Les pays concernés sont : l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Actuellement, l'UICN compte 16 Membres en Afrique du Nord répartis comme suit (à noter que la Libye ne dispose pas encore de Membres) :

### **ALGERIE (03)**

- Association Ecologique Boumerdes
- Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme
- Mouvement Ecologique Algérien

### **EGYPTE (03)**

- Academy of Scientific Research and Technology
- El Maktab El Arabi Lei Shabab Wal Biah
- Tree Lovers Association

### **MAROC (04)**

- Association Marocaine pour l'Ecotourisme et la Protection de la Nature
- Association Ribat Al Fath
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
- Société Protectrice des Animaux et de la Nature

### **TUNISIE (06)**

- Association "Les Amis des Oiseaux"
- Association Nationale du Développement Durable et de la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS)
- Association tunisienne pour la protection de la nature et de l'environnement
- Fédération Nationale des Associations des Chasseurs et des Associations de Chasse Spécialisées.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
- Union nationale de la femme tunisienne

L'objectif à long terme de l'UICN en Afrique du Nord est de préserver les composantes de la biodiversité et de restaurer les écosystèmes dégradés. Le développement des connaissances et des capacités pour atteindre cet objectif est parmi les constantes de l'UICN.

Conformément aux orientations du Programme global de l'UICN, les objectifs pour la période 2013-2016 seront déclinés comme suit :

- valoriser et conserver la biodiversité en Afrique du Nord,
- partager les bienfaits de la nature en Afrique du Nord de façon juste et équitable,
- promouvoir les solutions basées sur la nature en Afrique du Nord,
- gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique du Nord, et
- asseoir une économie plus verte en Afrique du Nord.

Selon la mission de l'UICN, l'atteinte de ses objectifs se fera en influençant les politiques nationales et régionales ayant trait à la conservation des ressources naturelles et à la gestion des écosystèmes, tout en mobilisant les trois piliers de l'UICN (les Membres, les Commissions et le Secrétariat) pour parvenir à ces fins dans le cadre de l'approche « Un seul Programme » de l'UICN. En général, l'approche d'intervention de l'UICN en Afrique du Nord, comprend ce qui suit :

- Soutenir et renforcer les capacités des Membres de l'UICN en Afrique du Nord ainsi que la création et le fonctionnement des comités nationaux au niveau de chaque pays, afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle pour influencer les politiques nationales et régionales en relation avec la conservation de la nature.

- Communiquer et mettre à disposition l'information technique et scientifique pour les Membres et les partenaires et son adaptation aux spécificités de la région.
- Réaliser des 'actions directes de conservation y compris la gestion d'activités sur le terrain afin d'illustrer les bonnes pratiques et tester les nouvelles approches et modèles de conservation.

## **Aperçu sur les Programmes précédents de l'UICN en Afrique du Nord**

1994 - 2008

L'UICN s'est engagée depuis 1994 en Afrique du Nord à travers un premier Programme qui avait pour but de promouvoir la conservation de la biodiversité dans la région, de soutenir l'utilisation durable des ressources naturelles et d'habiliter les communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes, à la conservation de la biodiversité, ainsi que de développer une plateforme d'échange d'expérience et d'informations.

La dernière phase de ce Programme 2004-2008 a été réalisée au niveau des cinq pays et a permis de développer un important travail en matière de conservation et valorisation des plantes médicinales et aromatiques ainsi qu'en matière d'éducation environnementale avec les populations locales.

2008 – 2012

Depuis la mise en place du Programme de l'UICN en Afrique du Nord en 2008, plusieurs activités ont été réalisées par les Membres dans le cadre de leurs missions et attributions. Elles ont couvert essentiellement des thèmes ayant trait à la conservation de la biodiversité, lutte contre la pollution et la désertification, la sensibilisation et l'éducation environnementale.

Toutefois, malgré le taux de réalisation des activités inscrites dans le programme, ce dernier ne bénéficie pas encore d'une forte appropriation et reconnaissance de la part des Membres de l'UICN en Afrique du Nord. Cette perception a été justifiée par les principales raisons suivantes :

- Faible implication des Membres lors des phases de conception et d'élaboration du Programme.
- Manque d'information sur les procédures à suivre pour bénéficier de l'appui de l'UICN et des différents partenaires pour la mise en œuvre du Programme.
- Les activités au sein du Programme sont principalement orientées vers les institutions étatiques. Celles relevant de la société civile demeurent limitées et ne permettent pas d'agir pour renforcer l'action nationale en la matière.
- Absence d'indications dans le Programme sur le rôle et les responsabilités des Membres et du Secrétariat de l'UICN pour sa mise en œuvre (volets techniques et financiers).

Par conséquent, la nouvelle phase du Programme de l'UICN en Afrique du Nord 2013-2016 devrait remédier à ces défaillances et mettre en place les mécanismes et les outils nécessaires pour atteindre les objectifs escomptés.



## Programme Afrique du Nord 2013-2016 – activités en cours et projetées

Tout en gardant un lien étroit avec les domaines centraux et domaines thématiques du Programme 2013-2016 cités plus haut, l'élaboration du nouveau Programme de l'UICN en Afrique du Nord doit prendre également en considération les éléments suivants:

- Les spécificités et les besoins de la région, notamment à la lumière des récents changements et le nouveau contexte socio-éco-politique qui s'installe.
- Les leçons et enseignements conclus de la mise en œuvre du Programme 2008-2012.
- Les orientations des principaux processus internationaux, tels que l'accord sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité adoptée par les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), ainsi que les thématiques d'intervention des principales organisations internationales et agences de coopération opérants dans la région.

Les lignes stratégiques et les axes de travail qui sont suggérés ci-après, ont été identifiés comme champs d'action potentiels pour la période à venir. Le Forum des Membres de l'UICN d'Afrique du Nord à Rabat en octobre 2011 aura la responsabilité de revoir ces propositions et formuler les recommandations nécessaires pour la finalisation du Programme 2013-2016, qui sera soumis pour approbation finale lors du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN prévu à Jeju en Corée du Sud en septembre 2012.

### 1<sup>er</sup> domaine central du Programme: Valoriser et conserver la biodiversité en Afrique du Nord

Ce domaine a deux résultats globaux: 1) Outils et connaissances pour conserver la biodiversité ; et 2) Politiques d'appui à la conservation de la biodiversité.

#### **Résultat 1.1 : Les normes, les outils et les connaissances nécessaires à la valorisation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont accessibles aux parties prenantes en Afrique du Nord, largement adoptés et entraînent la prise de mesures pour une gestion efficace et efficiente de la biodiversité.**

- Les aires protégées sont considérées parmi les moyens les plus efficaces pour la conservation de la biodiversité terrestre et marine. Le Programme Afrique du Nord devrait contribuer à renforcer le réseau existant d'aires protégées (notamment à travers l'appui à la mise en place des plans de gestion, l'amélioration de la représentativité écologique et l'évaluation de l'efficacité de gestion) et soutenir le processus d'identification de nouveaux sites à préserver. L'étude en cours sur les Zones Importantes pour les Plantes et celle qui sera lancée prochainement relative à l'élaboration de la première liste rouge des écosystèmes constitueront une référence solide pour les futures aires protégées à désigner.
- La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN est la source la plus complète d'information sur les espèces dans le monde. La région Afrique du Nord doit bénéficier davantage de cet outil d'aide à la décision et engager la réalisation des listes rouges nationales ainsi que les plans d'action qui en découlent pour la conservation des espèces menacées. Dans ce cadre l'UICN-Med est appelée à soutenir ce processus, à travers notamment l'encadrement et la formation, pour le développement des listes rouges dans les différents pays d'Afrique du Nord.
- La maîtrise de l'information et la promotion de connaissances sur les écosystèmes, la biodiversité et les enjeux de la conservation de la nature d'une manière générale ont été

toujours parmi les priorités de l'UICN. L'UICN-Med prendra les mesures adéquates pour appuyer les actions visant à combler les lacunes d'informations et de connaissances, valoriser l'effort national et le partager à l'échelle régionale et globale et promouvoir l'éducation et la communication environnementale en tant que fondement pour le développement durable.

- En plus des produits de connaissances décrits ci-dessus, les quatre prochaines années offriront de multiples possibilités à l'UICN-Med pour organiser des réunions avec ses Membres et partenaires en Afrique du Nord, de mener des activités de formation et de renforcement des capacités et de continuer à élaborer et diffuser les guides et les bonnes pratiques dans tous les domaines pertinents en coordination avec les experts des Commissions de l'UICN.

**Résultat 1.2 : Les politiques et les systèmes de gouvernance en Afrique du Nord reflètent l'ensemble des valeurs de la biodiversité afin de permettre une action à tous les niveaux en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.**

- Les cinq pays de l'Afrique du Nord ont adhéré aux principales conventions environnementales internationales. Le nouveau Programme devrait soutenir la mise en œuvre des dispositions de ces conventions à l'échelle nationale, notamment la contribution pour l'atteinte des objectifs d'Aichi dans le cadre du plan Stratégique pour la biodiversité 2011-2020.
- Les nouvelles priorités et approches pour la gestion des ressources naturelles dictées par la conjoncture internationale, et le nouveau contexte social, économique et politique émergeant en Afrique du Nord, exige de nouveaux modèles de gouvernance des ressources naturelles permettant d'optimiser les actions de conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. L'UICN-Med est appelée à suivre ce processus et mobiliser les composantes de l'Union pour atteindre ses objectifs.
- La Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO fournit un mandat politique clair à l'UICN. A l'échelle de l'Afrique du Nord uniquement 3 sites naturels dont un site mixte (naturel et culturel) ont été inscrits jusqu'à présent. L'UICN-Med prendra les mesures nécessaires afin de redynamiser la mise en œuvre de cette convention, en partenariat avec le Programme Global des Aires Protégées de l'UICN, le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN. Les biens déjà inscrits bénéficieront également d'appui et d'assistance sur les plans réglementaires et techniques pour qu'ils maintiennent les valeurs pour lesquels ils étaient inscrits. Des possibilités de jumelages entre les biens du patrimoine mondial en Afrique du Nord et en Méditerranée seront explorées par l'UICN-Med, en vue de raffermir la coopération et l'échange d'expériences entre les gestionnaires de ces sites.

**2<sup>e</sup> domaine central du Programme : Partager les bienfaits de la nature de façon juste et équitable en Afrique du Nord.**

Ce domaine a deux résultats globaux : le 1<sup>er</sup> est relatif aux outils et connaissances pour une meilleure prise de décisions en faveur de la conservation de la biodiversité, et le 2<sup>ème</sup> concerne les politiques et gouvernance en faveur de la conservation reconnaissant et respectant les droits.

**Résultat 2.1 : Les normes, les outils et les connaissances de l'UICN pour la valorisation, conservation et utilisation durable de la nature et des ressources naturelles favorisent des processus de décision justes, équitables et efficaces au sein des parties prenantes en Afrique du Nord, et sont accessibles et largement adoptés au niveau des cinq pays concernés.**

- Le travail engagé par l'UICN-Med sur les Zones Importantes pour les Plantes au Sud et à l'Est de la Méditerranée sera consolidé par une deuxième phase, qui aura comme objectif d'approfondir le diagnostic au niveau des sites déjà sélectionnées et de proposer des orientations pour leur sauvegarde.

**Résultat 2.2 : Les politiques et les systèmes de gouvernance en Afrique du Nord reconnaissent et reflètent les droits des communautés locales et des peuples autochtones, et responsabilisent effectivement les acteurs les plus pauvres, en particulier les femmes, à valoriser, conserver, gérer de façon durable et tirer profit de la biodiversité en Afrique du Nord.**

- Les stratégies et les outils d'aménagement du territoire conditionnent et organisent l'utilisation des espaces. Les décisions de changement de vocation des terres (agricoles) ont souvent causé des impacts négatifs aux usagers et communautés locales dépendants des ressources naturelles pour leur survie. Dans ce cadre, l'UICN-Med établira des actions en vue de mieux saisir la relation entre l'aménagement du territoire et la conservation des ressources naturelles, y compris le renforcement de la maîtrise des outils de planification spatiale à ce sujet.
- Les récents travaux de l'UICN relatifs aux critères d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées terrestres et marines et ceux ayant trait aux approches d'intégration de l'aspect genre dans la gestion des ressources naturelles seront diffusés auprès des parties prenantes, testés et adaptés aux spécificités des zones objets d'intervention.

**3<sup>e</sup> domaine thématique du Programme: Des solutions au changement climatique basées sur la nature en Afrique du Nord.**

Ce domaine comprend trois résultats globaux : les deux premiers concernent les politiques et pratiques de mitigation et adaptation, et le troisième concerne l'évaluation des impacts du changement climatique sur la biodiversité et favorisant l'action.

**Résultat 3.1: Les politiques et les financements nationaux et à l'échelle de l'Afrique du Nord sur les changements climatiques optimisent les solutions pour la mitigation et l'adaptation basées sur les écosystèmes, incluant toutes les garanties sociales et environnementales pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles et augmenter la résilience des moyens de subsistance des plus vulnérables.**

- L'UICN-Med renforcera la prise en considération des solutions basées sur la nature lors de la formulation des stratégies et plans d'action nationaux sur les changements climatiques. Par ailleurs, les mécanismes de financement innovants pour la lutte contre les changements climatiques seront divulgués davantage, en vue de mieux saisir ces outils à l'échelle nationale et régionale.

- Une attention particulière sera également accordée à la capacitation des communautés locales pour une participation plus effective aux processus de négociation et pour garantir une utilisation durable des ressources naturelles dont ils dépendent pour leur survie.

**Résultat 3.2 : Les dispositions institutionnelles, les normes et les outils permettant une mise en œuvre équitable et efficace de solutions de mitigation et d'adaptation basées sur les écosystèmes sont disponibles et largement adoptés à l'échelle nationale et locale en Afrique du Nord, avec un accent particulier sur la participation et les bénéfices des communautés tributaires des ressources naturelles.**

- Il existe un besoin d'améliorer les connaissances, de promouvoir le dialogue et de renforcer les capacités des Membres et des acteurs de la conservation de la nature pour la mise en œuvre de solutions d'adaptation et de mitigation basées sur les écosystèmes. A l'échelle de l'Afrique du Nord, l'UICN-Med contribuera à appuyer ces aspects, en coordination avec les partenaires opérant dans la région, et continuera à appuyer les activités des Membres dans les domaines de la conservation, la gestion et la restauration des écosystèmes dégradés.

**Résultat 3.3: Les connaissances, les normes et les outils permettant d'évaluer les impacts du changement climatique sur la biodiversité continuent d'être améliorés et sont largement disponibles pour soutenir la conservation, l'adaptation et la mitigation à échelle locale, nationale et à l'échelle de l'Afrique du Nord.**

- Le Programme Afrique du Nord est appelé à appuyer les efforts nationaux pour promouvoir les connaissances sur les écosystèmes. Dans ce cadre, l'UICN-Med apportera son soutien et expertise pour entreprendre des actions d'évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes en Afrique du Nord face au changement climatique. Une attention particulière sera réservée aux écosystèmes de montagnes, des zones humides et des forêts pour promouvoir des systèmes de gestion adaptative et augmenter leurs capacités de résilience.
- Les changements climatiques sont considérés parmi les phénomènes globaux affectant la biodiversité. Les aires protégées terrestres et marines constituent une des solutions naturelles les plus performantes pour faire face à ce phénomène à travers la séquestration de carbone (35% des émissions totales de carbone sont retenues au niveau des aires protégées) et le maintien de la vocation naturelle de l'espace. Ces espaces protégés seraient encore plus efficaces si des couloirs écologiques ou « corridors » pouvaient être identifiés en vue de les interconnecter. L'UICN-Med entamera la réflexion autour de ce sujet avec les Membres et les principaux acteurs nationaux impliqués dans cette thématique en coordination avec la Commission Mondiale des Aires Protégées.
- Les espèces exotiques invasives (EEI) sont considérées parmi les principales causes de la dégradation de la biodiversité. Nombreuses espèces terrestres et marines ont été identifiées en Afrique du Nord comme espèces invasives et devraient faire l'objet de suivi rigoureux. L'UICN-Med contribuera à compléter les données à propos de ces espèces et partagera l'information entre les acteurs nationaux pour l'élaboration de plans d'action en conséquence. Une réflexion sur les mécanismes et outils d'alerte précoce et d'atténuation des impacts des EEI à l'amont sera engagée également à ce sujet.

**4<sup>e</sup> domaine thématique du Programme: Gérer les écosystèmes pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique du Nord.**

Ce domaine thématique comprend trois résultats globaux : les deux premiers sont relatifs aux politiques et pratiques reliant la gestion des écosystèmes et la sécurité alimentaire. Le troisième vise à mobiliser la communauté de la conservation pour renforcer son rôle en faveur de la sécurité alimentaire.

**Résultat 4.1: Les politiques et stratégies nationales et en Afrique du Nord pour la sécurité alimentaire bénéficient de la conservation de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes dans le renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes alimentaires à petite échelle, productions communautaires et récoltes sauvages (terrestres, marines et pêches).**

- La sécurité alimentaire est intimement liée à l'état de conservation des ressources naturelles et à la bonne gestion des écosystèmes. Dans ce cadre, l'UICN-Med appuiera les bonnes pratiques pour garantir la sécurité alimentaire à travers, notamment, du soutien de politiques publiques de gestion des agro-systèmes et des pêcheries artisanales. Le Programme Afrique du Nord favorisera les projets de valorisation du savoir-faire local et d'amélioration des conditions de vie des communautés limitrophes aux aires protégées terrestres et marines ainsi qu'aux écosystèmes prioritaires.

**Résultat 4.2: La gestion multifonctionnelle des paysages terrestres et marins, y compris les rôles différenciés des hommes et des femmes, est reconnue et largement adoptée en Afrique du Nord comme outil, norme et arrangement institutionnel qui contribue à la stabilité et à la durabilité des systèmes alimentaires.**

- Les approches de gestion intégrée des écosystèmes terrestres, côtiers et marins nécessitent une implication préalable des différents acteurs et une bonne connaissance des opportunités et enjeux posés à l'échelle nationale et locale sur le plan environnemental, économique et social. L'UICN-Med développera les capacités des acteurs nationaux impliqués dans ce domaine pour une meilleure application de l'approche intégrée dans la gestion des écosystèmes et appuiera les actions initiées par les Membres dans ce domaine.

**Résultat 4.3: Les politiques, pratiques et normes de conservation à l'échelle locale, nationale et de l'Afrique du Nord contribuent à l'amélioration des systèmes de production alimentaire, de la sécurité alimentaire et, plus largement, aux besoins de subsistance des hommes et des femmes au niveau local.**

- L'UICN-Med fournira l'expertise nécessaire pour soutenir les initiatives de ses Membres visant à optimiser les normes de conservation et les systèmes de production pour promouvoir les moyens de subsistance soutenables de la population locale. L'UICN-Med favorisera également le dialogue avec les Membres et les principaux acteurs en Afrique du Nord en vue de mieux saisir la relation entre la conservation des ressources naturelles, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, et appuiera le développement d'un agenda d'activités à ce sujet.

## Domaine thématique de Programme 5: Une économie plus verte en Afrique du Nord.

Ce domaine thématique comprend deux résultats globaux: le premier est relatif à l'intégration de la nature dans la gestion du risque économique, et le deuxième concerne le développement d'opportunités économiques basées sur la biodiversité.

### **Résultat 5.1: Les politiques et les actions en faveur d'une économie verte sont améliorées grâce à une meilleure intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion des risques à l'échelle locale, nationale et en Afrique du Nord.**

- Certains secteurs d'activités tels que le tourisme, l'industrie et l'agriculture représentent un fort poids économique en Afrique du Nord. Ces activités provoquent un fort impact sur les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations qui en dépendent. L'UICN-Med, en collaboration avec ses Membres, identifiera les moyens et les partenariats en vue de rendre les activités du secteur privé plus durables. L'UICN-Med appuiera la promotion de la certification environnementale en tant qu'opportunité économique pour assurer la promotion des produits et services issus d'une gestion durable des écosystèmes, et étudiera les opportunités de développer un tourisme durable, notamment autour des aires protégées terrestres et marines.
- L'UICN-Med doit également participer et contribuer aux actions de capacitation des groupes cibles, autour de certains thèmes tels que les modes de consommation responsables et la gestion durable des déchets. Des actions de sensibilisation et de communication pourront être engagées également à ce sujet.

### **Résultat 5.2: Les opportunités bénéficiant de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable en Afrique du Nord sont favorisées par des politiques publiques et des prises de décision privées pertinentes, et contribuent à une économie plus verte à l'échelle locale, nationale et en Afrique du Nord.**

- L'UICN-Med continuera sa stratégie de recherche de nouveaux partenaires techniques et financiers, notamment en Afrique du Nord dans le secteur gouvernemental, des ONGs et du secteur privé ayant un intérêt et/ou un intrant pour la conservation de la nature. L'UICN-Med travaillera également avec ses Membres pour développer des lignes directrices sur le lien entre commerce et biodiversité et pour soutenir les actions visant à mieux connaître la valeur économique de la biodiversité en Afrique du Nord à la lumière des recommandations de l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB).

## **Mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-2016 en Afrique du Nord**

Pour une organisation aussi grande que l'UICN, regroupant plus de 1100 Membres, 12000 scientifiques bénévoles répartis dans les six Commissions, et 1100 employés dans un secrétariat distribué dans le monde, il est important de rappeler continuellement que le Programme est partagé par tous les constituants et, de ce fait, que tous ont un rôle à jouer dans la réussite de sa mise en œuvre. Chaque Membre, Commission, et le Secrétariat est responsable de contribuer à la mise en œuvre du Programme en planifiant dans le cadre et selon les résultats du Programme, en évaluant et en informant des progrès réalisés, et en

évaluant ses succès afin de partager les leçons apprises avec le reste de la communauté de la conservation.

Pour la mise en œuvre du nouveau Programme de l'UICN en Afrique du Nord 2013-2016, l'UICN-Med accordera une attention particulière aux aspects suivants :

- Renforcement des capacités de ses Membres, pour soutenir la mise en œuvre des actions à développer dans le cadre de ce Programme.
- Implication et participation de tous les Membres dans la mise en œuvre du Programme et sur les moyens d'amener plus de contributions nationales à l'œuvre régionale de l'UICN.
- Développement d'une méthodologie de suivi-évaluation et de communication continue avec les Membres sur l'avancement de la réalisation du Programme et les résultats et produits attendus/achevés, et les éventuels problèmes rencontrés.
- Identification, avec l'appui de ses Membres actuels, de nouveaux Membres y compris des Membres des Commissions de l'UICN en Afrique du Nord, ainsi que de nouveaux partenaires techniques et financiers pour soutenir la mise en œuvre du Programme.
- Appui à la création et au fonctionnement des comités nationaux de l'UICN dans les cinq pays de l'Afrique du Nord. Ces comités auront entre autres la responsabilité de suivre la mise en œuvre du Programme de l'UICN à l'échelle nationale.
- Encouragement de l'orientation vers les projets régionaux et ceux impliquant plusieurs Membres, en vue d'optimiser les ressources techniques et financières disponibles.
- Promotion de l'échange d'expérience et des bonnes pratiques entre les Membres en Afrique du Nord et avec leurs homologues en Méditerranée.

Ainsi, au cours de la prochaine phase, l'UICN-Med mobilisera tout son potentiel et moyens pour fournir l'appui et l'assistance technique ainsi que pour garantir l'atteinte des objectifs assignés lors de ses différentes interventions auprès de ses Membres et partenaires en Afrique du Nord. Pour optimiser cette mission, l'UICN-Med concentrera son intervention autour d'un nombre déterminé de Programmes et thèmes prioritaires en Afrique du Nord sous chacune des trois axes opérationnels de l'UICN, à savoir : *fournir des produits de connaissances, produire des résultats sur le terrain et mobiliser l'Union*. L'UICN-Med insistera sur la nécessité de l'implication et la participation de tous les Membres dans la mise en œuvre du Programme et sur les moyens à même d'amener plus de contributions nationales à l'œuvre régionale de l'UICN.

Le tableau suivant résume les domaines d'intervention prioritaires en cours et ceux programmés en Afrique du Nord.

	<b>Fournir des produits de connaissance</b>	<b>Produire des résultats sur le terrain</b>	<b>Mobiliser l'Union</b>
<b>En cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste rouge des espèces menacées</li> <li>Zones importantes pour les plantes</li> <li>Catégorisation et évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation et restauration des écosystèmes clés en Afrique du Nord (alfa et dunes côtières)</li> <li>Appui à l'amélioration de la résilience des forêts contre les effets du changement climatique (ex : risques d'incendie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage de l'information</li> <li>Congrès mondial et forums régionaux de conservation</li> <li>Renforcement des Membres et mise en marche des comités nationaux</li> <li>Sensibilisation et communication</li> </ul>
<b>En phase de développement ou programmés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste rouge des écosystèmes</li> <li>Corridors et connectivités des paysages terrestres et marins</li> <li>Gouvernance des ressources naturelles</li> <li>Conservation et aménagement du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration des écosystèmes dégradés</li> <li>Evaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées</li> <li>Écotourisme et aires protégées</li> <li>Systèmes de gestion adaptative au changement climatique CC dans les écosystèmes de montagnes</li> <li>Education environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités</li> <li>Promotion de la coopération entre les aires protégées et les biens du patrimoine mondial naturel en Afrique du Nord et en Méditerranée</li> <li>Recherche de nouvelles sources de financement et partenaires pour la conservation de la biodiversité auprès des fondations, des institutions internationales et du secteur privé</li> </ul>